



INFOMAIRES



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI DU FINISTÈRE ■ ■ ■

53, rue Branda - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Mel : amf29@orange.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 80 98 34 61

Rétrospective Ur sell war-gil

Depuis le 30 août 2024 :

2 septembre : Réunion de COPIL du Carrefour des Communes du Finistère (CCF).

5 septembre : Rencontre entre le président de l'AMF 29 et le colonel Caniotti.

10 septembre : Organisation d'un webinaire sur l'annonce aux familles d'un décès brutal, avec la Ligue contre la violence routière.

13 septembre : Rencontre entre le président de l'AMF 29 et la présidente de l'ARIC, suivie du Conseil d'Administration de l'AMF 29 à l'UBO.

16 septembre : Réunion de COPIL du CCF. Représentation AMF 29 au temps d'échange avec le Recteur académique sur la rentrée scolaire 2024/2025 à Quimper.

20 septembre : Échange PAD et DAD avec la directrice de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.

23 septembre : Dernière réunion sur l'organisation du CCF au Quartz, avec l'Agence Bergame.

25 septembre : Échange en visio entre les présidents de l'AMF 29 et de l'AMR 29, avec la DASEN, concernant le financement des AESH.

3 et 4 octobre : 10^e édition du Carrefour des Communes du Finistère, en présence de Gérard Larcher, président du Sénat, et Yann Queffelec, écrivain et parrain de l'édition 2024.

8 octobre : Co-présidence de M. CAP du groupe de travail des communes littorales de l'AMF, participation au Comité Directeur de l'AMF à Paris.

4 novembre : Échange entre l'AMF 29 et la DASEN 29 sur les AESH.

8 novembre : Rencontre entre le président et la directrice de l'AMF 29 avec Me Queinnec, de la Chambre Interrégionale des Notaires.

13 novembre : Réunion préparatoire aux Assises des maires de Bretagne du 12 mars 2025, avec l'ARMB.

18 novembre : Participation PAD et VP AMF 29 à la réunion sur les sangliers organisée par la DDTM 29.

19 au 21 novembre : 10^e Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France à Paris Porte de Versailles.

19 novembre : Renouvellement des conventions de partenariat entre l'AMF 29 et Groupama ainsi qu'EDF, suivi de l'accueil de la délégation 29 par les parlementaires finistériens.

20 novembre : Assemblée Générale de l'ARMB dont M. CAP a pris la présidence.

26 novembre : Nouvel échange en visio entre les présidents de l'AMF 29 et de l'AMR 29 et la DASEN sur les AESH.

29 novembre : Représentation AMF 29 à la cérémonie départementale de la flamme de la mémoire en présence du ministre des armées, à Camaret-sur-Mer.

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Tempête Ciaran, un an après : l'urgence d'une réponse forte pour nos collectivités

Un an après le passage de la tempête Ciaran, les conséquences de celle-ci sont toujours aussi présentes dans notre territoire. Les collectivités locales de notre département, qu'elles soient rurales ou urbaines, peinent à assurer leurs infrastructures et leurs services face à des coûts d'assurance en hausse vertigineuse et des résiliations de contrats qui se multiplient.



© DAMIEN MEYER / AFP

Ce constat n'est pas isolé. D'après le récent rapport présenté par Alain Chrétien, vice-président de l'AMF et maire de Vesoul, et Jean-Yves Dagès, ancien président de Groupama, la situation assurancielle des collectivités est devenue critique : une collectivité sur cinq a vu son contrat d'assurance résilié depuis 2023. Les causes sont multiples, entre l'augmentation des sinistres, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'incendies criminels, et l'abandon progressif des collectivités par les assureurs. Ces derniers, face à un marché en quasi-monopole, se dérobent souvent aux appels d'offres, laissant les maires dans l'incompréhension.

Le rapport sénatorial souligne l'urgence d'agir pour remédier à cette crise assurantielle. Nos collectivités ne sont pas des assurés ordinaires : elles assument des missions de service public essentielles – crèches, écoles, gymnases, centres sociaux. Sans couverture adéquate, c'est un pan entier de la vie publique et du service public qui est menacé, le tissu social local qui se fragilise. Fin 2023, à la demande de l'AMF, le gouvernement avait mandaté un rapport pour analyser ces

dysfonctionnements et proposer des pistes d'amélioration. Si des avancées ont été amorcées, comme la mise à jour du guide des bonnes pratiques pour la passation des marchés publics d'assurance ou la mission sur la création d'un observatoire par la caisse centrale de la réassurance, ces mesures se révèlent trop lentes et restent insuffisantes face aux attentes urgentes des collectivités.

La nécessité d'une concurrence saine dans le secteur de l'assurance est cruciale pour donner aux collectivités la possibilité de choisir des solutions adaptées et pérennes. Aussi, l'AMF a demandé au gouvernement d'accélérer les réformes afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport Chrétien-Dagès.

Les événements climatiques extrêmes se multiplient et s'intensifient ; il est donc impensable que les moyens dédiés à la prévention demeurent figés. La présidente de France Assureurs a d'ailleurs récemment alerté sur l'insuffisance du fonds Barnier, dont l'objectif est de financer la prévention des catastrophes naturelles. Pour être à la hauteur des défis à venir, il est impératif que l'État réponde à la proposition de créer un fonds spécifique alimenté par les assureurs pour couvrir les risques d'émeutes et de violences urbaines. Cela garantirait une meilleure résilience des collectivités et une réponse rapide aux aléas croissants.

La tempête Ciaran incarne, en elle-même, un avertissement. Sans mesures concrètes, nous risquons de voir nos communes privées des services qui font leur vitalité, telles que les écoles, médiathèques, ou infrastructures sportives. La situation exige une mobilisation immédiate de l'État et des assureurs pour préserver la sécurité financière et opérationnelle de nos territoires. L'heure est venue de garantir aux collectivités la capacité de faire face à un avenir de plus en plus incertain.

Bien cordialement,
Dominique CAP



Agir pour une société
en mouvement,
solidaire et durable



@Sacha Solter



Prise en charge AESH sur la pause méridienne

De nombreuses communes du Finistère ont exprimé, auprès de l'AMF 29, leur incompréhension face à la position de l'État concernant le financement des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) durant la pause méridienne, suite à la publication de loi de mai 2024. Ce sujet, prioritaire pour l'AMF 29, a donné lieu à de nombreux échanges avec la nouvelle Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), Catherine Moalic, ainsi qu'avec l'Association des Maires Ruraux du Finistère (AMRF), présidée par Nadine Kersaudy.

Les difficultés relèvent principalement de deux points :

- La date de prise en charge fixée à novembre 2024, perçue comme tardive ;
- L'absence d'obligation pour l'administration de suivre les recommandations de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) concernant les besoins d'accompagnement des élèves.

Pour répondre à ces préoccupations l'AMF 29 a organisé une visioconférence entre la DASEN et les communes concernées.

106^e congrès des maires de France

Du 19 au 21 novembre 2024, une délégation composée de près de 340 élus et agents des collectivités du Finistère a participé au 106^e Congrès des Maires de France, placé cette année sous le thème : « Les communes, heureusement ! ».

Malgré un climat marqué par une « résignation mêlée d'inquiétudes et d'une colère rarement observée », les élus ont démontré leur combativité, leur attachement au service de l'intérêt général et leur confiance en la capacité de rebond de notre pays. Symbole fort de l'unité municipale : le rassemblement des Écharpes Noires. Dans une résolution générale adoptée à l'unanimité, les maires de France appellent à un « renouveau de la puissance et de l'action publique au service des citoyens ».

Cette résolution est consultable sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr.



Une importante délégation finistérienne a participé à ce 106^e congrès.

Points marquants du Congrès

Une forte représentation du Finistère : Les présidents de l'AMF 29 et du CNFPT, ainsi que les maires de Morlaix, Guimaëc, Riec-sur-Bélon et Fouesnant, sont intervenus lors de points d'information et de forums sur des thèmes tels que le recul du trait de côte, le rôle des maires employeurs, la lutte contre les trafics de stupéfiants, l'assurance des collectivités et la gestion des déchets.

Assemblée Générale de l'ARMB : Les quatre présidents des associations départementales de maires de Bretagne ont tenu l'Assemblée Générale de l'ARMB. À cette occasion, le président de l'AMF 29 a été élu président de l'association pour un an.

Moments de convivialité : La délégation finistérienne s'est retrouvée le mardi soir à l'invitation des parlementaires du département, au Centre Lourcine de l'Université Panthéon-Sorbonne, pour un moment d'échange. Le jeudi matin, à l'invitation de l'AMF 29, le verre de l'amitié a permis de rassembler les participants pour une photo de groupe et de clôturer cette édition dans une ambiance chaleureuse.

Enfin, la neige et la grève SNCF ont entraîné quelques perturbations dans le retour des participants vers le Finistère, sans entamer la satisfaction générale des élus face à cet événement national d'envergure.

Renouvellement des conventions de partenariat d'Info-maires

L'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) tient à exprimer sa profonde gratitude envers ses partenaires historiques pour leur confiance renouvelée.

Au cours de l'année 2024, la Banque des Territoires, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, EDF, GRDF, Groupama et la SNCF ont reconduit leur engagement aux côtés de l'AMF 29 en renouvelant leurs conventions de partenariat. Ces collaborations sont essentielles pour accompagner les actions de l'association et soutenir les élus locaux dans leur mission au service des communes et des territoires du Finistère.

Dans le Finistère, 88 % des communes sont considérées comme rurales. Plus de la moitié de la population du département y réside.

Plus que jamais, la ruralité concentre des enjeux stratégiques pour la reconquête de la souveraineté alimentaire, le développement de l'innovation et de la coopération pour une transition écologique ambitieuse et équitable. Les zones rurales doivent également relever les défis afférents à l'accès aux services (aux transports, aux soins, à l'emploi, à la culture ou à l'école), à un habitat dispersé et une précarité prégnante, faisant parfois émerger un sentiment d'isolement et de relégation.

L'action de l'État en faveur des territoires ruraux et d'une meilleure équité territoriale est **résolument volontariste**. Après l'Agenda Rural, les 4 axes du **plan France Ruralités de juin 2023** ont pour objectif d'apporter une réponse adaptée aux besoins des zones rurales via des dispositifs pilotés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et mis en œuvre par l'ensemble des services de l'État. Il s'agit de replacer les habitants au centre des préoccupations et d'améliorer concrètement leur quotidien.

Sont notamment déployés :

- un soutien en matière d'ingénierie aux communes de moins de 3 500 habitants dans la conduite de leurs projets de développement : **Villages d'Avenir**. 20 communes lauréates dans le Finistère et un chef de projet départemental ;
- depuis le 1^{er} juillet 2024, la **création de France Ruralités Revitalisation (FRR)**, réformant les ZRR. Les dispositifs d'exonération fiscales (CFE

ou de TFB) bénéficient à 64 communes finistériennes, soit 16 de plus qu'auparavant,

- la **valorisation des aménités rurales** : 123 communes finistériennes bénéficiaires en 2024 pour une dotation de 1,4 M€ (sur près de 100 M€ au niveau national),
- **France Ruralités Solutions** : un pack de 32 mesures concrètes dont une majorité est déjà déployée dans le Finistère au profit des territoires ruraux dans des domaines essentiels de la vie quotidienne :
 - un réseau **France Services** bien ancré et reconnu pour son efficacité : 35 espaces labellisés à ce jour accessibles par les usagers en moins de 20 mn,
 - une amélioration continue de l'**accès aux soins**, sujet de préoccupation majeur, par notamment deux projets de medicobus dans le Finistère et un soutien financier de l'État aux projets de Maisons de santé (574 000 € en 2024),
 - une réponse spécifique à l'objectif de **réussite éducative** en milieu rural via notamment les 3 projets de Territoires Educatifs Ruraux (TER) dans le pays COB, les internats d'excellence (lycée P. Guégin de Concarneau inauguré le 22.11.2024 et un projet à Sizun) et l'observatoire des dynamiques rurales pour mieux coordonner l'action des acteurs concernés,
 - un soutien financier de 325 000 € pour l'installation de **9 petits commerces**, sédentaires ou itinérants sur 2023 et 2024.

En 2024, l'État local a mobilisé près de **17 M€ d'aide à l'investissement** et **65 M€ de dotations de fonctionnement** en faveur des communes rurales. Il continuera, en 2025, d'être présent, protecteur, facilitateur, attentif et soucieux des défis et enjeux des territoires ruraux.

Corriger les excès de la loi sur les conflits d'intérêts pour protéger les élus locaux

Nous sommes de plus en plus nombreux à exprimer combien il devient difficile de remplir nos missions d'élus locaux, en raison de la complexité des réglementations, de l'alourdissement des contraintes financières, et de l'agressivité qui se développe dans notre société.

Dans ce contexte, la réglementation en matière de conflits d'intérêts accentue la pression. La participation à un débat ou à un vote concernant une structure au sein de laquelle nous siégeons nous expose à un risque pénal : celui de la prise illégale d'intérêts.

On ne compte plus les exemples de collègues convoqués à la Gendarmerie ou au Commissariat, jugés, parfois condamnés simplement pour avoir oublié de sortir d'un conseil municipal ou pour avoir mal rempli une déclaration.

Ce qui rend ce délit révoltant, c'est qu'il s'applique même aux structures au sein desquelles nous siégeons au nom de nos collectivités et dans un but d'intérêt général ! Ce qui rend ce délit révoltant, c'est que l'erreur formelle (oublier de sortir d'une salle) l'emporte sur l'analyse de fond : l'intérêt général a-t-il été respecté ? L' élu a-t-il fait prévaloir son intérêt particulier ? S'est-il enrichi d'une manière ou d'une autre ?

C'est ainsi que le Président du Département, le Président de l'association des maires et la Présidente de l'association des maires ruraux du Finistère ont proposé aux conseils municipaux et communautaires le vote d'une motion afin de sécuriser les élus dans l'exercice de leurs missions.

Que dit la motion proposée au vote ?

La motion demande au législateur de clarifier et simplifier les règles régissant les conflits d'intérêts des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions.

En effet, un nouveau texte est nécessaire pour mieux définir la notion de conflit d'intérêts, permettre aux élus d'appréhender les situations à risque, et mettre fin aux interprétations divergentes de l'administration et des tribunaux. Cette définition devrait en particulier exclure les cas où l' élu siège dans une structure qui poursuit des missions d'intérêt général, pour le compte de la collectivité dont il est élu.

Enfin, les sanctions devraient être proportionnées pour garantir l'équilibre entre les faits reprochés et les peines encourues. Sans demander de traitement de faveur, nous souhaitons que les élus puissent faire prévaloir leur « droit à l'erreur » pour tous les cas où un magistrat aura établi que l'intérêt général et la probité n'auront pas été lésés.

Vers une nouvelle loi pour sécuriser les élus

Notre mobilisation doit permettre d'entraîner celle des autres élus bretons pour donner à notre démarche une ampleur nationale. Plus les collectivités seront nombreuses à voter cette motion, plus nos parlementaires auront de poids pour la porter auprès du Président du Sénat et de la Présidente de l'Assemblée nationale.

La santé mentale

« Grande cause nationale » 2025

Nadège HAVET, sénatrice du Finistère

Après l'activité physique et sportive en 2024, la santé mentale de tous les Français sera la Grande cause nationale pour l'année 2025. Retour sur cet enjeu sociétal majeur, pour lequel toutes les communes, urbaines comme rurales, se trouvent désormais en première ligne. Il n'y a pas de trêve pour les maires, jour et nuit, jours fériés inclus, quand un habitant va mal et présente un risque grave d'atteinte pour la société ou pour lui-même.

Selon la définition de l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Dans notre entourage familial, amical, professionnel, est-ce qu'un seul d'entre nous ne connaît pas un parent, un ami, un collègue qui se trouve hors de cet état ?

Comment en est-on arrivé là ? Il serait long de refaire l'historique de notre société qui évolue et se transforme à une vitesse éclair, de mesurer la montée de l'individualisme, de retracer notre course effrénée vers un monde numérisé de la performance et de l'immédiateté. Les crises sanitaire, économique, géopolitique et climatique, ainsi que les dérives des réseaux sociaux, n'auront rien arrangé à l'affaire. Plus d'un tiers d'entre nous sera touché par une maladie psychiatrique au cours de sa vie : enfant, adolescent, adulte, personne âgée, un Français sur cinq est aujourd'hui concerné.

Ces dernières années, tous les élus locaux ont senti cette montée en puissance : agressions, addictions, précarité et exclusion de la société des populations les plus vulnérables, « un chez soi d'abord » pas toujours simple à trouver dans l'urgence. Les plus jeunes ne sont pas épargnés et, phénomène nouveau, des maires témoignent de la délicate gestion en école élémentaire d'enfants présentant un trouble probable, émotionnel, oppositionnel, ou de déficit de l'attention.

Dès novembre 2021, période de crise sanitaire, l'**Association des maires du Finistère** avait organisé conjointement avec les Établissements Publics de Santé Mentale du Finistère Nord et Sud une réunion départementale, saluée de tous, elle portait sur la santé psychiatrique, les procédures et le rôle des maires. Trois ans plus tard, le tout dernier **Congrès des maires de France** est



© Sénat

venu rappeler l'urgence de la situation au cours d'un atelier : « Quand la santé mentale se dégrade, comprendre pour agir ». Le pays COB vient également de proposer une première conférence des maires sur la santé mentale des élus et de leurs administrés. **Ces débats et échanges sont porteurs d'un signe prometteur : on en parle !** Le début, peut-être, de la fin d'une stigmatisation solidement ancrée.

Pour bien la comprendre, il me semble utile de rappeler l'histoire de notre regard sur la santé mentale : des procès du Moyen Âge, en passant par la circulaire royale de 1795

stipulant qu'il ne suffit pas d'enfermer les aliénés mais aussi qu'il faut les soigner, à la loi de 1838 introduisant l'internement dans le respect de la personne, et enfin notre époque contemporaine avec le regard différent que l'on sait : désaliénation de la psychiatrie, invention du secteur psychiatrique, révolution psychanalytique et avènement des psychotropes. Il reste encore du chemin à faire pour détricoter les préjugés liés aux troubles mentaux et à la souffrance psychique. Aujourd'hui pourtant les langues se délient et si la stigmatisation reste tenace, de plus en plus d'acteurs connus du monde culturel, sportif, témoignent de leurs difficultés à vivre. Une prise de conscience a été amorcée depuis la crise sanitaire. Il faut oser le dire, comme Teddy Rinner : « Même si aujourd'hui ça se démocratise, (...) le mot « psy » est très violent en France. (...) On l'associe à de la négativité ». Tous les milieux - même les plus taiseux - sont pourtant touchés, et la non-expression de ce mal-être peut mettre des vies en danger. Des services d'écoute permanents ont été mis en place pour les agriculteurs en détresse, une plate-forme d'accompagnement ouverte pour les soignants en situation de souffrance psychologique. Il y a fort à parier que si une telle ligne nationale existait pour les élus locaux, les appels seraient nombreux.

Devant ce mur, l'annonce de ce label « Grande cause nationale » - tant attendu des professionnels de santé et des aidants - constitue à mes yeux une avancée systémique. Quatre objectifs sont affichés : destigmatiser, prévenir, améliorer l'accès aux soins et accompagner les personnes concernées. Une occasion unique de partage d'expériences dans territoires : des Projets Territoriaux de Santé Mentale sont déjà en marche, des solutions et des initiatives innovantes existent, l'année 2025 sera l'occasion de les mettre en lumière.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.



Groupama
LOIRE BRETAGNE